



**DÉLIBÉRATION N° 26/20 DE L'AUE
DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'AUE AUX INSTANCES ELUES DE LA
FEDERATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME (FNAU)**

SÉANCE DU 22 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, le Conseil d'administration de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE) s'est réuni au siège de l'AUE, sous la présidence de Monsieur Julien PAOLINI, Président de l'AUE.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes et MM.

Jean ALFONSI, Véronique ARRIGHI, Jean-Jacques CICCOLINI, Jean-Charles GIABICONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Julien LUCIANI, Vannina MALLARONI, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Antoine PERALDI, Marie-Anne PIERI, Stefanu VENTURINI

ÉTAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Petru Antone FILIPPI à M. Don Joseph LUCCIONI
M. Ghjuvan' Santu Le MAO à Mme Véronique ARRIGHI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Julien PAOLINI
M. Georges MELA à Mme Marie-Anne PIERI

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Paul-Félix BENEDETTI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Jean-Charles MARTINELLI, Charles VOGLIMACCI

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

Monsieur Eric JALON, préfet de Corse
Monsieur Gilles SIMEONI, président du Conseil Exécutif de Corse

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Alexis MILANO, Directeur Général et Directeur Délégué à l'Énergie
Monsieur Ange NICOLAI, Directeur adjoint sécurisation et tutelle

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE D'URBANISME ET D'ENERGIE DE LA CORSE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie,
- VU la Délibération n°10/064 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mai 2010, modifiant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU la Délibération n°12/163 AC de l'Assemblée de Corse du 27 septembre 2012, précisant les modalités d'exercice de la tutelle de la Collectivité Territoriale de Corse sur ses agences et offices,
- VU la Délibération n°24/031 CP de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2024 approuvant la modification des statuts de l'Agence d'Aménagement Durable, de Planification et d'Urbanisme de la Corse,
- VU la Délibération n°25/188 AC de l'Assemblée de Corse du 28 novembre 2025 prenant acte du Document d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026,
- VU la Délibération n°25/206 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 portant adoption du budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2026,
- VU la Délibération n°26/006 AC de l'Assemblée de Corse portant modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes,
- VU la Délibération n°22/28 du Conseil d'Administration de l'AUE du 20 juin 2022 relative à la convention d'adhésion de l'AUE à la FNAU,
- VU la Délibération n°22/36 du Conseil d'Administration de l'AUE du 26 octobre 2022 portant désignation des représentants de l'AUE au sein de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU),
- VU la Délibération n°25/34 du Conseil d'Administration de l'AUE du 16 octobre 2025, autorisant le renouvellement de la convention de partenariat entre l'AUE et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU),
- VU la Délibération n°25/40 du Conseil d'Administration de l'AUE du 4 décembre 2025, prenant acte du Document d'Orientation budgétaire pour l'exercice 2026,
- VU la Délibération n°26/03 du Conseil d'Administration de l'AUE du 2 mars 2026, portant adoption du budget primitif relatif à l'exercice 2026,
- VU le courrier de la présidence de la FNAU du 24 février 2026 informant les agences du calendrier de renouvellement des instances de la Fédération

consécutif aux élections municipales de mars 2026, et invitant les agences à procéder au renouvellement de leurs propres instances avant le 15 juillet 2026.

SUR rapport de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (17) : Mmes et MM.

Jean ALFONSI, Véronique ARRIGHI, Jean-Jacques CICCOLINI, Petru Antone FILIPPI, Jean-Charles GIABICONI, Ghjuvan' Santu Le MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Julien LUCIANI, Vannina MALLARONI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Nadine NIVAGGIONI, Julien PAOLINI, Antoine PERALDI, Marie-Anne PIERI, Stefanu VENTURINI

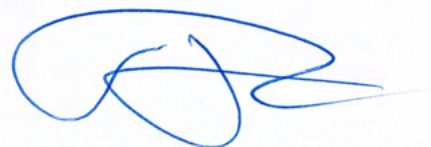
ARTICLE PREMIER : DESIGNNE, en qualité de représentants de l'AUE au sein de l'Assemblée générale et du Bureau élargi de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) :

- Madame Vannina MALLARONI, en qualité de représentante de l'AUE
- Monsieur Julien PAOLINI, en qualité de représentant de l'AUE

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, et dans l'espace dédié à la publicité des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 22 juin 2026

Le Président,
Julien PAOLINI





CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 22 juin 2026

Rapport du Président de l'AUE – N°11

Objet : Désignation des représentants de l'AUE aux instances élues de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU)

Rappel du contexte

Le 20 juin 2022, le Conseil d'administration de l'AUE a autorisé, par sa délibération n° 22/28, le Président et le Directeur de l'AUE à signer et mettre en œuvre la convention de partenariat entre l'Agence d'aménagement, d'urbanisme et d'énergie de Corse (AUE) et la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU).

Par délibération n° 22/36 du 26 octobre 2022, le Conseil d'administration a désigné deux représentants élus de l'AUE, un homme et une femme, comme l'imposent les statuts de la FNAU, appelés à siéger à l'Assemblée générale et au Bureau élargi de la FNAU. Ont ainsi été désignés Madame Paula MOSCA et Monsieur Ghjuvan'Santu LE MAO.

Par délibération du 16 octobre 2025, le Conseil d'administration a renouvelé la convention de partenariat avec la FNAU, en qualité de membre associé. Ce partenariat permet à l'Agence de participer aux travaux et instances de la Fédération, notamment par l'intermédiaire de deux représentants élus.

Par courrier du 24 février 2026, la présidence de la FNAU a informé l'ensemble des agences que les élections municipales de mars 2026 allaient conduire au renouvellement de la plupart des instances des agences d'urbanisme. Elle invite à ce titre les agences à organiser leur assemblée générale de renouvellement avant le 15 juillet 2026, en vue de l'Assemblée générale de la FNAU prévue le 16 juillet 2026, qui élira un nouveau Bureau.

Par ailleurs, la délibération n° 26/006 AC de l'Assemblée de Corse du 29 janvier 2026 a modifié certaines représentations au sein du Conseil d'administration de l'AUE. Dans ce cadre, Mme

Paula MOSCA a cessé d'exercer ses fonctions de représentante de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil d'administration de l'AUE, fonction au titre de laquelle elle avait été désignée pour représenter l'Agence auprès de la FNAU.

Désignation des représentants

Dans ce contexte de renouvellement général des instances, il est proposé de procéder à une nouvelle désignation ou confirmation des deux représentants de l'AUE auprès de la FNAU, conformément à l'exigence de parité prévue par les statuts de la FNAU.

Il est proposé de désigner :

- Madame xx, en qualité de représentante de l'AUE

et de désigner ou confirmer Monsieur xx, en qualité de représentant de l'AUE auprès de l'Assemblée générale et du Bureau élargi de la FNAU.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Mesdames et Messieurs,

Les présidentes et présidents des
agences d'urbanisme, et élus des
agences d'urbanisme,

Copie mesdames et messieurs les
directrices et directeurs des agences
d'urbanisme

Le : 24 février 2026

Objet : décisions du Bureau de la Fnau
du 10 février 2026

Madame la présidente,
Monsieur le président,
Mesdames et messieurs les élus,

Le 10 février 2026, s'est tenu un Bureau de la Fnau qui était le dernier avant les élections municipales de mars 2026, après lesquelles la plupart des instances des agences d'urbanisme vont être renouvelées.

Nous tenions par présente à vous exprimer, au nom des élus du Bureau de la Fnau, nos sincères remerciements pour la confiance que vous nous avez accordée durant le mandat écoulé.

Nous espérons avoir porté en votre nom la voix des agences d'urbanisme pour faire reconnaître les enjeux pour les collectivités d'une ingénierie territoriale transversale, mutualisée, proche des élus, dans laquelle les agences d'urbanisme prennent toute leur place.

Au cours de ce bureau du 10 février, ont été actés deux points majeurs pour assurer un renouvellement serein des instances.

Un calendrier pour le renouvellement des instances de la Fnau

Les élus actuels du Bureau de la Fnau assureront la gestion des affaires courantes de notre association, avant la désignation de sa nouvelle gouvernance : celle-ci aura vocation à représenter toute la diversité des agences d'urbanisme, selon le calendrier suivant :

Le 4 juin 2026 Un Bureau élargi pour faire un point sur les élections, la mise en place des gouvernances dans les agences et identifier les élus (anciens et nouveaux) potentiellement intéressés à participer au futur Bureau de la Fnau.

Le 16 juillet 2026 une Assemblée Générale élira un Bureau et, au sein de celui-ci les différentes fonctions (présidence, vice-présidences, trésorier, secrétaire général).

Aussi nous invitons les agences d'urbanisme à organiser les assemblées générales de renouvellement des leurs instances, avant le 15 juillet.

La désignation d'une future déléguée générale

Brigitte Bariol-Mathais actuelle déléguée générale de la Fnau nous a fait connaître son souhait de faire valoir ses droits à la retraite à horizon d'avril 2027, et de pouvoir passer à temps partiel à compter de l'automne 2026, en mobilisant des jours de son compte-épargne temps tout en conservant des missions au sein de la Fnau.

Pour son remplacement, après avoir étudié les alternatives possibles, nous avons décidé à l'unanimité du Bureau de procéder à la désignation du futur délégué général par promotion interne de Karine Hurel, actuelle déléguée générale adjointe à compter d'octobre 2026.

Dans un contexte marqué par le renouvellement des instances élues de la Fnau, le choix d'une promotion interne de Karine Hurel nous a semblé offrir une continuité technique précieuse dans la gestion du réseau. Ses qualités professionnelles, sa connaissance des acteurs, des dossiers et des enjeux constitueront des atouts solides pour assurer une transition sécurisée, tout en ouvrant la voie à la possibilité d'une approche renouvelée, en phase avec la nouvelle gouvernance à l'automne.

Convaincus que pour faire face aux transitions démographiques, écologiques et économiques dans le mandat à venir, les agences d'urbanisme seront plus que jamais nécessaires, nous vous assurons, mesdames et messieurs les présidentes, présidents et élus des agences d'urbanisme, de nos plus sincères salutations.



Sonia de la Provôté
Présidente de la Fnau



Catherine Barthelet
Présidente déléguée
et Trésorière de la Fnau



Jean-Philippe Dugoin-Clément
Président délégué de la Fnau

RAPPEL DES DATES DES PROCHAINES INSTANCES

BUREAU ELARGI DE LA FNAU Le 4 juin 2026 matin à la Fnau, rue Joubert 75 009 Paris

AG DE LA FNAU le 16 juillet 2026 matin suivi d'un déjeuner
à la Fnau rue Joubert Paris